

# Atelier couture



En France, la corporation des couturières existe depuis la fin du XVIIème siècle. C'est par l'édit du 13 mars 1673, que Louis XIV prescrivit la constitution en communauté de tous les métiers (dont la couture) dans les villes et les bourgs.



Mais la couture s'apprend : la conception d'un vêtement n'est pas le fruit du hasard !

Il y a des règles d'architecture : la couturière utilise soit la technique du moulage avec l'aide d'un mannequin, soit la technique de la coupe à plat qui consiste à tracer le vêtement sur papier « le patron ».

Il faut s'approprier tout un langage et savoir différencier les types de couture : simple, anglaise, rabattue, plate, couchée...

Puis arrive le moment de choisir son type de points : faufilage, surfilage, surjet, sur-piquage, reprisage, point devant, point arrière, point de piqûre, point de chausson, point caché et ... ouf j'ai un point de côté !

Et ce n'est pas tout !

Surgissent les « points fantaisie » qui comprennent le point de feston, le point de tige, le point de chaînette, le point de croix et les jolis jours et nids d'abeille !

Le premier métier à coudre fut inventé en 1830 par le manufacturier Barthélémy Thimonnier. Et vers la fin du XIXème siècle, l'anglais Charles Frederick Worth insuffla la « haute couture » en France et devint le premier grand couturier.



En 2020, le phénomène du confinement lié au Covid-19, et plus généralement du « faire soi-même », fait renaître l'attrait pour cet art manuel. Les ventes de machines à coudre augmentent de 30% en France, tandis que concomitamment les cours en ligne, les tutoriels et les ateliers pratiques se développent.

A l'AVF d'Amboise, les couturières retrouvent fidèlement Brigitte, animatrice de l'atelier, avec un plaisir certain deux fois par mois, en vue d'élaborer jupe, corsage... dans la bonne humeur et la satisfaction de la belle confection.

Un grand bravo à vous Mesdames qui possédez ce magnifique talent !

